Compte rendu CAPD du 17 mars 2015

Présents : DASEN, Secrétaire Générale, 4 IEN, 2 DRH pour l'administration
Elus du personnel : 2 Se UNSA (la titulaire et sa suppléante qui ne participera pas aux échanges et aux votes), 4 SNUipp-FSU 82 (Denis Chaudat, Laurent Costarramoune, Guillaume Mangenot , Pascale Prat)

Déclarations préalables
SNUipp-FSU et Se UNSA

Approbation du règlement intérieur

La demande du SNUipp 82 de voir appliquée aux groupes de travail issus des CAPD, la représentativité issue des élections professionnelles n'est pas retenue par le DASEN.

Désignation des représentants à la commission de réforme

Sont désignés Sylvie Loire et Guillaume Mangenot pour représenter les personnels.

Liste d'aptitude direction d'école

30 candidats pour la rentrée 2015 (contre 22 l'an passé)
8 en intérim de direction avec avis favorable de l'IEN
22 candidats convoqués à l'entretien (16 avis favorables, 2 avis très favorables, 4 avis défavorables)
Il y aura donc 26 noms sur la liste d'aptitude pour 21 directions vacantes à la rentrée *(*sans compter les directeurs en poste et ceux inscrits antérieurement sur cette liste qui tous peuvent postuler sur ces postes).
Le Se UNSA interroge les IEN sur les motifs de l'avis défavorable. Ceux-ci répondent que les candidats ne s'étaient pas vraiment préparés et n'ont pas convaincu la commission de leur motivation à être directrice-eur.

Dans sa déclaration préalable le SNUipp 82 s'est dit ,une fois de plus, défavorable à l'existence d'un avis « très favorable » et « favorable ». Cette position est partagée par le Se UNSA.
Le DASEN transforme les avis « très favorables » en avis « favorables » arguant du fait que, dans ce cas précis, 2 avis suffisent.

Le Se UNSA interroge sur les possibilités d'un entretien avec leur IEN pour les collègues non retenus. Mme l'IEN de Montauban Centre est plutôt favorable à un entretien en amont pour une meilleure préparation de l'entretien.

Candidats retenus

Conformément à la réglementation en vigueur, le SNUipp-FSU 82 ne diffuse aucun nom de collègues sur son site internet.

Départs en formation CAPA-SH

4 candidats pour l'option D
2 candidats pour l'option F
Le DASEN explique qu' il a choisi au vu des besoins du département de retenir les candidats pour l'option D.
Le SNUipp déplore qu'aucun départ n'intervienne pour les options F et relève l'incohérence à faire un appel à candidature pour ces deux options si une seule fait l'objet d'autorisation de départ. De plus une candidature option F était formulée pour la troisième fois par la collègue en question.
Le DASEN après avoir dans un premier temps évoqué la possibilité d'accorder 3 départs pour l'option D et un départ pour l'option F, revient sur sa réflexion. Seront donc accordés 4 départs pour l'option D, sous réserve de demande de postes ASH, dans le cas contraire un départ pour l'option F serait retenu.

Congés de formation professionnelle

7 demandes ont été formulées.
Les moyens ne sont pas connus à ce jour par le DASEN, ils sont estimés entre 12 et 24 mois. Le DASEN souhaite privilégier les personnes ayant un projet professionnel de reconversion. 1 seule demande serait retenue.Le DASEN considère que le département est déjà en sous-nombre et l'on ne peut assurer le remplacement des personnels désirant partir en formation,
Les représentants du personnel s'insurgent de la distorsion entre le nombre de demandes et le seul congé octroyé pour une durée de 4 mois. Les collègues ayant souhaité une formation se la voit refusée pour des raisons comptables.Pour certaines demandes, le DASEN a jugé que le projet professionnel n'était pas suffisamment clair.
Que va-t-il advenir des moyens qui ne seront pas attribués ?
La secrétaire générale précise que les moyens non utilisés seront alloués à des départements n'ayant pas de soucis de sous nombre. Le SNUipp déplore vivement cette double peine et porte l'exigence d'attribuer a minima tous les moyens alloués.
Suite à notre insistance une deuxième candidature est retenue. Une troisième candidate sera vue en entretien par deux IEN afin d'affiner le projet pour l'année 2016 /2017.

Questions diverses des élus-es du personnel

Questions du SNUipp-FSU 82

- **Concernant le mouvement**

Combien de départ en retraite ? 29

Nombre de PES ? 50. L'année prochaine il n'y aura que des PES à 50 %. Il ne reste plus qu'à bloquer 50 supports à mi-temps.

Nombre de postes vacants ? 130 à l'heure actuelle pour la première phase du mouvement : 21 directions, 17 BD, 33 adjoints en élémentaire, 29 adjoints fléchés anglais, 3 adjoints fléchés espagnols, 8 adjoints en maternelle.

2 collègues ont demandé à être nommées à titre définitif sur leur poste, celui-ci étant resté vacant suite au premier mouvement 2014. C'est une application des règles du mouvement.

Une collègue en congé parental depuis 2012 perd son poste.

- **Autorisations d'absence**

Le SNUipp sollicite une harmonisation des circulaires d'information transmises par les IEN. Le DASEN répond favorablement.

Question du SE UNSA

L'administration aura-t-elle un regard bienveillant sur les demandes d'autorisations d'absence sans solde des collègues ayant pris des engagements personnels au moment de l'Ascension ?

Le DASEN répond par la négative.
Le SNUipp82 rappelle avoir déposé un préavis de grève pour le vendredi 15 mai et précise que les collègues se déclarant grévistes ce jour-là ne perdront pas d'AGS (contrairement à une journée sans solde).